

Article du 4 mars 2005, publié sur "PaperJam - média économique et financier
(www.paperjam.lu)

Jamendo: pour l'échange d'art sur Internet en toute légalité

Hébergée au Technoport Schlassgoart, la société PeerMajor a lancé Jamendo, un site Internet proposant des informations sur les artistes et mettant leurs créations musicales à disposition du public. Non seulement cette plate-forme héberge directement les fichiers audio, mais surtout, elle les publie dans les réseaux peer-to-peer comme eMule, BitTorrent ou Kazaa, qui représentent à eux seuls une audience de plusieurs millions d'utilisateurs à tout instant.

Faut-il voir là l'émergence d'une nouvelle forme de piratage online des œuvres musicales ? Absolument pas et bien au contraire, puisque Jamendo est un service légal s'appuyant sur un nouveau modèle de licences adapté à Internet en général et aux réseaux peer-to-peer en particulier.

« Le but est de promouvoir les créations artistiques en les diffusant le plus largement possible, tout en protégeant les droits d'auteurs », confirme Pierre Gérard, à l'origine de la société au Luxembourg. Jamendo s'appuie en effet sur les licences Creative Commons, qui proposent des contrats flexibles aux auteurs. « Elles permettent de diffuser les créations en déterminant ce que l'artiste autorise ou pas sur son œuvre, comme par exemple l'utilisation commerciale ou la modification ».

Le site Internet creativecommons.org présente en détail les six types de licences possibles. Ces licences ont notamment été traduites et adaptées en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et bientôt au Luxembourg, en tenant compte de la législation nationale. Loin de nier le droit d'auteur, ces licences le reconnaissent et le protègent, tout en favorisant les moyens de diffusion modernes et en rendant possibles de nouveaux modèles de rémunération.

« Cette démarche s'inscrit dans la continuité de celle qui, depuis quelques années, se produit dans le monde du logiciel. En effet, le mouvement open-source avec Linux ou Firefox a prouvé sa viabilité économique et a affirmé l'assise légale de ce type de licences », note M. Gérard, qui insiste sur le fait que Jamendo ne s'oppose pas au système actuel de promotion et de diffusion de la musique mais propose une voie complémentaire, moderne, équitable et adaptée aux évolutions technologiques telles que les médias numériques, les réseaux peer-to-peer et Internet.

Pour rejoindre Jamendo c'est très simple, il suffit de s'inscrire en tant qu'artiste, de choisir la licence souhaitée et d'envoyer ses compositions via la procédure postale ou électronique. Pas d'exclusivité, un hébergement qui peut s'arrêter en un simple clic, le service Jamendo est simple et souple. Chaque artiste dispose ainsi de sa section propre pour annoncer son actualité, ses concerts et communiquer avec son public.

Des systèmes de critiques, de croisement de goûts musicaux et de localisation géographique permettent aux internautes de découvrir facilement de nouveaux artistes qu'ils auront toutes les chances d'apprécier, garantissant ainsi une promotion idéale à ces derniers.

« Mais Jamendo va plus loin, en proposant un système de rémunération direct et volontaire de la part du public vers les artistes, sous la forme de dons ou de parrainage », note M. Gérard. Ce système a fait ses preuves dans le monde du logiciel libre par exemple. Suivant le type de paiement, 90% à 100% du montant payé par un internaute sera versé à l'artiste..

www.jamendo.com.